

PROCURATION

Le (la) soussigné(e) :

-----[nom],

domicilié(e) à -----

----- [adresse],

[OU]

-----[nom],

-----[forme juridique],

dont siège à -----

----- [adresse],

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro -----

[numéro d'entreprise],

valablement représenté par:

----- [nom et fonction],

et

----- [nom et fonction],

Détenteur de ----- [nombre] actions de la SA
Wereldhave Belgium, Société Immobilière Réglementée publique, dont siège est sis à 1800 Vilvoorde,
Medialaan 30, boîte 6, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Bruxelles sous le numéro
0412.597.022,

Désigne en tant que mandataire spécial :

-----[nom],

domicilié(e) à -----

----- [adresse],

[OU]

-----[nom],

-----[forme juridique],

dont siège à -----

----- [adresse],

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro -----

[numéro d'entreprise],

valablement représenté par:

-----[nom et fonction],

et

-----[nom et fonction],

afin de le (la) représenter à l'Assemblée Annuelle Ordinaire et Extraordinaire de la SA Wereldhave Belgium, qui aura lieu le mercredi 8 avril 2026 à 11 heures à Medialaan 28B à 1800 Vilvorde afin de délibérer sur l'ordre du jour et de participer à toutes les délibérations et de voter en son nom toutes résolutions dans le cadre de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant :

1. Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 et des comptes consolidés 2025.

Explication : conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration a établi un rapport annuel dans lequel il rend compte de sa politique. Ce point de l'ordre du jour ne doit pas être approuvé par l'assemblée générale de la Société.

2. Prise de connaissance du rapport du commissaire de la Société sur les comptes annuels statutaires 2025 et sur les comptes annuels consolidés 2025.

Explication : Conformément aux articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations, le commissaire de la Société a rédigé un rapport détaillé. Ce point de l'ordre du jour ne doit pas être approuvé par l'assemblée générale de la Société.

3. Explication et approbation du rapport de rémunération 2025 dans le cadre de la déclaration de bonne gouvernance telle qu'elle figure dans le rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Proposition de décision : *Approbation du rapport de rémunération 2025 dans le cadre de la déclaration de bonne gouvernance telle qu'incluse dans le rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.*

Explication : Conformément aux articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations, le commissaire de la Société a établi un rapport détaillé. Ce point de l'ordre du jour ne doit pas être approuvé par l'assemblée générale de la Société.

4. Approbation des comptes annuels statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, ainsi que de l'affectation du résultat, étant entendu que le dividende proposé pour l'exercice 2025 s'élève à 4,15 € par action (2,905 € net par action) et approbation du paiement intégral du dividende en espèces.

Proposition de décision : *Approbation des comptes annuels statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, ainsi que de l'affectation du résultat avec distribution d'un dividende de 4,15 € par action (2,905 € net par action) et approbation du paiement intégral du dividende en espèces.*

5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration.

Proposition de décision : *La décharge est donnée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.*

6. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de décision : *donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.*

7. Approbation de la reconduction de Mme Brigitte Boone en tant qu'administratrice indépendante de la Société avec effet au 8 avril 2026 pour un mandat de quatre (4) ans, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de l'exercice 2029 et rémunérer son mandat conformément à la politique de rémunération de la Société.

Il ressort des informations dont dispose la Société que Mme Boone répond aux critères d'indépendance spécifiques énoncés à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ainsi qu'au critère général d'indépendance énoncé à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations. Les qualifications professionnelles de Mme Boone ainsi que la liste des fonctions qu'elle occupe figurent aux pages 52-53 du rapport annuel du Conseil d'Administration.

Proposition de décision :

Approbation du renouvellement du mandat de Mme Brigitte Boone en tant qu'administratrice indépendante de la Société avec effet au 8 avril 2026 pour un mandat de quatre (4) ans, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de l'exercice 2029 et rémunérer son mandat conformément à la politique de rémunération de la Société.

8. (i) Prise de connaissance de la fin du mandat de M. Albertus Wilhelmus (Dennis) de Vreede, en tant qu'administrateur non exécutif, avec effet au 8 avril 2026.

(ii) Nomination de M. Marcel Gerardus Eggenkamp en tant qu'administrateur non exécutif, proposé par l'actionnaire de référence Wereldhave NV, avec effet au 13 mai 2026, pour un mandat de quatre (4) ans, et rémunération de son mandat conformément à la politique de rémunération de la Société. Cette nomination est soumise à la condition suspensive de l'approbation, par l'Assemblée Générale des Actionnaires de Wereldhave NV (dont le siège est établi aux Pays-Bas, à Amsterdam, Nieuwe Passeerderstraat n° 1, n° KvK 27083240), qui se tiendra le 13 mai 2026, de la nomination de M. Marcel Gerardus Eggenkamp en tant qu'administrateur de Wereldhave NV.

Proposition de décision (1 vote) :

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de M. Albertus Wilhelmus (Dennis) de Vreede en tant qu'administrateur non exécutif avec effet au 8 avril 2026. Les actionnaires remercient M. Albertus Wilhelmus (Dennis) de Vreede pour l'exécution de son mandat au sein de la Société.

L'Assemblée approuve la nomination de M. Marcel Gerardus Eggenkamp en tant qu'administrateur non exécutif proposé par l'actionnaire de référence Wereldhave NV, avec effet au 13 mai 2026, pour un mandat de quatre (4) ans (jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de l'exercice 2029), et de rémunérer son mandat conformément aux autres membres du Conseil d'Administration. Cette nomination est soumise à la condition suspensive de l'approbation, par l'assemblée générale des actionnaires de Wereldhave NV (dont le siège est établi aux Pays-Bas, à Amsterdam, Nieuwe Passeerderstraat n° 1, n° KvK 27083240), qui se tiendra le 13 mai 2026, de la nomination de M. Marcel Gerardus Eggenkamp en tant qu'administrateur de Wereldhave NV.

9. Procurations.

Proposition de décision : L'Assemblée décide :

(i) *accorder une procuration spéciale à M. Laurent Trenson, responsable du reporting et du contrôle de gestion de la Société, à M. Benoit Stockman, directeur juridique de la Société, à Mme Louise Geerebaert, conseillère juridique de la Société, et à Ad-Ministerie BV, représentée par M. Adriaan de Leeuw, dont le siège est établi à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, Belgique, RPM Bruxelles 0474.966.438, agissant chacun seul et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires et utiles concernant les décisions susmentionnées de la Société, y compris le dépôt des documents au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et l'accomplissement de toutes les formalités utiles et nécessaires pour la publication des décisions de la Société dans les Annexes au Moniteur belge. À cette fin, le*

mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et pièces et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ; et

(ii) d'accorder une procuration spéciale à M. Laurent Trenson, Head of Reporting & Controlling de la Société, à M. Benoit Stockman, General Counsel de la Société, à Mme Louise Geerebaert, Legal Counsel de la Société, agissant chacun seul et avec pouvoir de substitution, afin d'établir et de signer au nom de la Société tout procès-verbal, attestation, déclaration ou tout autre document constatant la réalisation de la condition suspensive liée à la nomination de M. Marcel Gerardus Eggenkamp en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, ainsi que d'accomplir toutes les formalités y afférentes.

10. Questions des actionnaires au Conseil d'Administration de la Société concernant les rapports ou les points à l'ordre du jour et questions au commissaire de la Société concernant ses rapports.

Donnée le/...../2026

Signature